

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 janvier 2009

Délibération n° 09/003 relative au tableau des effectifs

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment l'article 5.5 – b,

Vu le budget de l'IAAT Poitou-Charentes pour 2009, adopté par la délibération n° 09/002 en date du 5 janvier 2009,

Après avis conforme de la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes en date du

Après examen du tableau des effectifs de l'IAAT Poitou-Charentes,

Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter les dispositions suivantes :

I - Le Conseil d'administration approuve le tableau des effectifs pour 19 agents annexé à la présente délibération.

II - Les conditions de rémunération des agents recrutés par l'IAAT Poitou-Charentes seront déterminées conformément à :

- la décision n° B 518 du bureau du Conseil Régional Poitou-Charentes en date du 2 novembre 1989 relative à la rémunération des chargés de mission, modifiée par la décision n° 08CP0234 – S48 du Conseil Régional Poitou-Charentes relative au personnel régional et à l'action sociale,

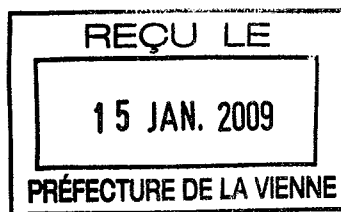
- la délibération du Conseil Régional Poitou-Charentes en date du 20 décembre 2002, modifiée, relative au personnel : régime indemnitaire des agents de la Région.

III - Le Conseil d'administration autorise son Président, M. Jean-François MACAIRE à signer les contrats de travail correspondants.

Le Conseil d'administration autorise son Président, M. Jean-François MACAIRE à signer, le cas échéant, des avenants aux contrats d'engagement pour le travail à temps partiel, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes

Jean François MACAIRE



Annexe - Tableau des effectifs

NOM - Prénom	Poste occupé	STATUT
BAUSSANT VIGIER Muriel	Documentaliste	Employé
CAPELLI Emmanuel	Chargé d'Études	Employé
CLEMENT Jocelyn	Chef Comptable	Cadre
DENIEUL Jacky	Chargé de Mission	Cadre
ETEVENARD Maud	Chargée d'Etudes	Cadre
FERRAND Sandra	Secrétaire – Standardiste – Accueil	Employé
FLEURANT Mélanie	Statisticienne	Employé
FOUQUERAY ROUFFETEAU Régine	Chargée de Mission	Cadre
GALLET Isabelle	Secrétaire Assistante d'Equipe	Employé
KOUSSAWO Désiré	Administrateur Bases de Données	Cadre
LOUIS Dominique	Chargé de Mission	Cadre
MANGIN Juliette	Chargée d'Etudes	Cadre
MARTROU Virginie	Documentaliste	Employé
MATTEI DEMAZEAU Christophe	Technicien multimédia	Employé
MEUNIER GEORGE Françoise	Assistante de Direction Générale	Cadre
PAJON Nathalie	Assistante - Comptable	Employé
REAU Brigitte	Chargée de Mission	Cadre
VERGNAUD Jean-Michel	Technicien multimédia	Employé
VINCENT Tony	Technicien Maintenance Informatique	Employé